

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 14/09/2011

Réception par le préfet : 14/09/2011

Publication : 14/09/2011

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Nbre de Conseillers

en exercice : 29

présents : 24

votants : 28



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT des ALPES- MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°110913_D1303

O B J E T : Remplacement des portes fenêtres du rez-de-chaussée de l'école Marcel Pagnol – Demande de subvention au conseil général.

L'AN DEUX MIL ONZE ET LE MARDI 13 SEPTEMBRE A 17 H 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE LE MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2011, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

24 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, BRUN, LAMY, FOUREL, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, CUER, LANGLOIS, HULLIN, VALENZA, SCIARRI, CARRE, RENAUDO, FONTAINE, BAGNIS, DWERNICKI, ALFONSI, PIGNAL, OCELLI, LEFEVRE, SCOTTO.

1 ABSENTE : Mademoiselle AUDDINO,

4 REPRESENTES : Mme DURAND représentée par M. TRANI, Mle MERLINO représentée par Mle BAGNIS, Mme ROUBAUD représentée par M. BETTATI, Mme MONROLIN représentée par M. ALFONSI.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier RENAUDO.

RAPPORTEUR : M. le Maire.

Vu les articles L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission finances du 9 septembre 2011 ;

Il a été prévu en section d'investissement du budget primitif 2011 le remplacement des portes fenêtres du rez-de-chaussée de l'école primaire Marcel Pagnol située au village, qui abrite la cantine municipale.

Les fenêtres existantes sont vétustes et inadaptées : il s'agit de vieilles portes fenêtres en bois qui ne s'ouvrent pas complètement et gênent de ce fait la sortie des enfants vers l'extérieur.

Il convient dès lors de les remplacer par des fenêtres en aluminium de couleur marron à double vitrage, coulissantes conformes aux standards actuels, notamment au niveau de la protection thermique.

Le montant prévisionnel de la dépense s'élève à la somme de 36 770 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES

Fourniture et pose de portes en aluminium 36 770 €H.T.

RECETTES

RESERVE PARLEMENTAIRE	14 700 €	(40 %)
CONSEIL GENERAL	14 700 €	(40 %)
AUTOFINANCEMENT	7 370 €	(20 %)
TOTAL	36 770 €	

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le coût prévisionnel de la dépense estimée à 36 770 € H.T ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel figurant ci-dessus ;
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention de 14700 € du conseil général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, les propositions ci-dessus mentionnées à l'unanimité.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.
Les membres du conseil municipal**

Le Maire,

Michel MEÏNI